

PROJET

PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE, MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue tenue selon la loi, à la salle Dottori, au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le **MERCREDI 19 JUIN 2024 À 19 H 43** à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Bruno Boyer	, maire de Belleterre
M. Alain Sarrazin	, maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Roger Bouthillette	, maire de Guérin
M. Norman Young	, maire de Kipawa
M. Vincent Gingras	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Normand Bergeron	, maire Laverlochère-Angliers
M. Jean Martineau	, maire de Lorrainville
M. Alexandre Binette	, maire de Moffet
M ^{me} Lyne Ash	, mairesse de Nédélec
M. Nico Gervais	, maire de Notre-Dame-du-Nord et préfet suppléant de la MRCT
M. Mario Drouin	, maire de St-Édouard-de-Fabre
M. Marco Dénommé	, maire de St-Eugène-de-Guigues
M. Pierre Gingras	, maire de Témiscaming
M. Martin Lefebvre	, maire de Ville-Marie
M. Marc Girard	, président du Comité municipal de Laniel et représentant du territoire non organisé

SONT ABSENTS :

M. Richard Gauthier	, substitut du maire de Laforce
M ^{me} Cathy Bruneau	, mairesse de Rémigny
M. Richard Robert	, maire de St-Bruno-de-Guigues

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTICE **DE :**

La préfète M^{me} Claire Bolduc, qui déclare la réunion ouverte.

M^{me} Claire Bolduc informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle choisit de ne pas voter sur les propositions soumises au conseil. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, M^{me} Claire Bolduc ne votera pas sur les décisions tel que lui permet la loi.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Éric Lepage	, commissaire industrielle
M ^{me} Mélanie Rochon	, directrice des services administratifs
M. Daniel Dufault	, coordonnateur au service d'aménagement et au développement du territoire
M ^{me} Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
Vital Idossou	, directeur adjoint en gestion des matières résiduelles

PROJET

M. Sami Bdiri , directeur de l'évaluation et la délégation
foncière et greffier-trésorier adjoint
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale et greffière-trésorière

N. B. : Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 18 h 30 à 19 h 35.

06-24-230

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H 43 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour de la présente séance a été transmis dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénommé
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** les articles « Affaires municipales » et « Affaires nouvelles » demeurent ouverts jusqu'à la fin de la séance.

Information

MOT DE LA PRÉFÈTE

M^{me} Bolduc invite le maire de la ville de Témiscaming, municipalité hôte de cette séance, à prononcer un mot à l'occasion. M. Pierre Gingras, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

Par ailleurs M^{me} Bolduc rappelle que la MRC a tenu des rencontres citoyennes concernant la situation forestière au Témiscamingue auxquelles plusieurs intervenants se sont joints. Elle ajoute que le milieu communautaire a colligé l'information concernant les services disponibles et cette information dispose d'une application simple : PIVO-T. La préfète invite les membres du Conseil à promouvoir cette application.

06-24-231

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2024

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mai 2024 ayant été déposé sur la plateforme ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Vincent Gingras
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART.150)

La préfète répond aux questions posées par les membres de l'assistance.

Information

CRISE FORESTIÈRE – DERNIERS DÉVELOPPEMENTS

PROJET

M^{me} Bolduc mentionne que les informations à jour portant sur les derniers développements en lien avec la crise forestière au Témiscamingue ont été communiquées le 11 juin 2024. Elle souligne que le comité restreint formé à cet effet poursuit ses travaux.

06-24-232

DEMANDE DE CONSULTATION SYSTÉMATIQUE DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE SUR TOUTE DEMANDE DE TRANSFERT DE GARANTIE D'APPROVISIONNEMENT DE BOIS

CONSIDÉRANT que la foresterie et l'industrie forestière constituent des axes majeurs de l'économie territoriale de la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que les récentes annonces de mises à pied et fermetures d'usines dans la région soulèvent des préoccupations majeures quant à la stabilité de l'industrie forestière et du tissu social du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que la fermeture des usines de Béarn, de la chaîne de production de cellulose de haute pureté (CHP) de Rayonier à Témiscaming, et de Commonwealth Plywood à Belleterre met en péril près de 600 emplois directs et plus de 2000 emplois indirects, affectant gravement l'économie locale et le bien-être des communautés;

CONSIDÉRANT que la grande interdépendance entre les usines du Témiscamingue rend les fermetures en cascade et leurs répercussions encore plus dévastatrices pour la région;

CONSIDÉRANT que les communautés des Premières Nations de Wolf Lake et Kebaowek sont également touchées par cette crise, menaçant la stabilité sociale et économique de ces communautés;

CONSIDÉRANT que selon le processus de garantie d'approvisionnement en bois décrit par le gouvernement du Québec, le transfert d'une garantie d'approvisionnement nécessite l'approbation du ministre des Ressources naturelles et des Forêts, après consultation des parties prenantes concernées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- **QUE** le Conseil de la MRC de Témiscamingue interpelle le gouvernement du Québec et la ministre des Ressources naturelles et des Forêts pour demander une consultation systématique de la MRC de Témiscamingue sur toute demande de transfert de garantie d'approvisionnement de bois touchant le territoire du Témiscamingue.
- **QUE** cette consultation soit obligatoire avant toute décision afin de permettre à la MRC de Témiscamingue de participer activement à la gestion de ses ressources forestières et de veiller à ce que les intérêts économiques, sociaux et environnementaux de la région soient dûment pris en compte.
- **DE TRANSMETTRE** cette résolution aux ministres concernés, aux députés régionaux, ainsi qu'aux autres parties prenantes locales et régionales.

PROJET

06-24-233

BILAN DU PROJET PILOTE DE LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que La SAAQ a pour mission de protéger la personne contre les risques liés à l'usage de la route, qu'elle administre le régime public d'assurance automobile, fait la promotion de la sécurité routière, gère l'accès au réseau routier, et surveille et contrôle le transport routier des personnes et des biens;

CONSIDÉRANT que pour bien remplir sa mission, la SAAQ a le devoir d'offrir ses services sur tous les territoires du Québec, de façon rigoureuse, équitable et selon un horaire équivalent partout au Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a été informée, le 13 décembre 2023 par la direction régionale de la Société d'assurance automobile du Québec allait mettre en place un projet pilote sur la fermeture du point de service de Ville-Marie les lundis du 8 janvier au 22 mars 2024;

CONSIDÉRANT que le bureau de la SAAQ le plus près est situé à 150 km du bureau actuel, rendant l'accessibilité du service encore plus problématique;

CONSIDÉRANT les répercussions négatives que cette coupure de services, même limitée, a eues auprès de la population, notamment sur l'accès aux services;

CONSIDÉRANT que la SAAQ a procédé à un post-mortem sommaire de ce projet pilote et que l'inquiétude des élus du territoire sur une éventuelle coupure de services de la SAAQ pour le Témiscamingue est toujours présente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Lyne Ash
et résolu unanimement

- **DE RELANCER** le président directeur général, M. Éric Ducharme afin de connaître les intentions de la Société d'assurance automobile du Québec sur l'avenir des services auprès de la population témiscamiennne.
- **DE RÉAFFIRMER** que la population témiscamiennne n'est pas une population de second ordre et qu'elle a droit à une offre de service de la part de la SAAQ, selon le même horaire et la même qualité de services à ce qui s'offre ailleurs au Québec.
- **TRANSMETTRE** la présente résolution auprès du Premier ministre du Québec et de la ministre du Transport et de la Mobilité durable.

Information

DÉMARCHE DU COMPLEXE DES EAUX PROFONDES

M. Marc Girard, représentant de la MRC au sein du CA du "Complexe des eaux profondes" fait état des dernières nouvelles en lien avec l'OBNL.

Note : à 20 h 25 M. Pierre Gingras quitte la séance du conseil.

PROJET

Information **ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE D'HABITAT-NATURE POUR L'ÉLABORATION DU PLAN CLIMAT DE LA MRC TÉMISCAMINGUE**

Une offre de services d'Habitat-Nature est déposée à la présente séance. Les membres du Conseil sont invités à en prendre connaissance pour adoption lors de la prochaine séance.

06-24-234 **PLAN CLIMAT- OUVERTURE D'UN POSTE DE CHARGÉ DE PROJET EN ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT que la MRC Témiscamingue souhaite accepter l'offre de service d'Habitat-Nature pour l'élaboration du Plan Climat dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL);

CONSIDÉRANT que le succès de ce mandat requiert une gestion et une coordination efficaces des activités, des données et des communications entre les parties prenantes;

CONSIDÉRANT que la MRC Témiscamingue souhaite garantir une mise en œuvre optimale du Plan Climat et assurer une supervision continue et rigoureuse du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **QUE** le Conseil de la MRC Témiscamingue approuve l'ouverture d'un poste de chargé de projet en environnement pour une durée contractuelle de trois (3) ans afin de piloter le mandat d'élaboration du Plan Climat.
- **QUE** ce poste soit financé par les fonds alloués dans le cadre du programme ATCL et, le cas échéant, par les ressources financières disponibles au sein de la MRC.
- **QUE** les principales responsabilités du chargé de projet en environnement incluent, sans s'y limiter :
 - La coordination des activités liées à l'élaboration du Plan Climat avec Habitat-Nature et les autres parties prenantes;
 - La collecte, la gestion et l'analyse des données nécessaires au projet;
 - La supervision des livrables et du respect des échéances prévues;
 - La communication et la mobilisation des parties prenantes tout au long du projet.
- **QUE** la directrice générale-greffière-trésorière de la MRC Témiscamingue soit autorisé à procéder au processus de recrutement et à signer les documents nécessaires à l'embauche du chargé de projet en environnement.

Note : à 20 h 29, M. Pierre Gingras réintègre la séance du conseil.

06-24-235 **FERMETURE DU CENTRE DE SERVICES DESJARDINS DE MALARTIC**

PROJET

CONSIDÉRANT que la ville de Malartic demande de l'appuyer dans son opposition face à la fermeture de son centre de services Desjardins;

CONSIDÉRANT l'annonce de fermeture du Centre de services Desjardins de Malartic à compter du 21 juin 2024;

CONSIDÉRANT que la Caisse Desjardins de l'Est de l'Abitibi a pris cette décision sans aucune consultation du milieu;

CONSIDÉRANT que ces services de proximité sont essentiels pour les citoyens et les entreprises afin qu'ils puissent contribuer au développement de l'ensemble des commerces et conserver des milieux de vie dynamiques ainsi que des services et des commerces diversifiés;

CONSIDÉRANT que cela contribue à diminuer l'attrait que peuvent exercer les petites collectivités et ainsi accentuer leur dévitalisation;

CONSIDÉRANT que cela aura un impact considérable sur les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite ainsi que les gens ne possédant pas de véhicules pour se déplacer;

CONSIDÉRANT que la Caisse n'a pas tenté de trouver de solutions alternatives à la fermeture du Centre de services;

CONSIDÉRANT que cette décision s'avère un flagrant manque de respect envers les clients de cette Caisse;

CONSIDÉRANT que la première caisse a été fondée en 1900 dans le but d'améliorer la condition des classes populaires;

CONSIDÉRANT que la Caisse prétend être toujours restée fidèle à la philosophie de son fondateur, soit en contribuant au mieux-être des individus et des collectivités;

CONSIDÉRANT que l'annonce de la fermeture du Centre de services Desjardins de Malartic va à l'encontre de la philosophie selon laquelle les caisses ont été fondées;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt des citoyens de la Ville de Malartic et des municipalités de proximité que ledit centre demeure ouvert;

CONSIDÉRANT que la décision de la Caisse entraînera des coûts supplémentaires à ses membres pour leur déplacement vers d'autres points de services en opération;

CONSIDÉRANT que la Caisse a décidé de se comporter comme une banque au lieu d'une coopérative qui a à cœur l'intérêt des individus;

CONSIDÉRANT que la ville de Malartic souhaite dénoncer la fermeture des comptoirs Desjardins et souligner l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant pour les résidents de notre communauté, les entreprises et les utilisateurs de ce service;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue souhaite soutenir la résolution no 2024-05-172 de la ville de Malartic;

EN CONSÉQUENCE,

PROJET

Il est proposé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **QUE** le Conseil de la MRC de Témiscamingue appuie la ville de Malartic dans ses démarches concernant son opposition à la fermeture de son centre de services Desjardins.
- **QUE** cette résolution soit transmise à la Caisse Desjardins de l'Est de l'Abitibi.

06-24-236

DEMANDE DE MAINTIEN DU PROGRAMME « SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (STA) »

CONSIDÉRANT que Services Québec annonçait récemment la suspension de la mesure Soutien au travail autonome (STA);

CONSIDÉRANT que la mesure STA, financée par le Fonds de développement du marché du travail, est une mesure orientée vers l'employabilité;

CONSIDÉRANT que Services Québec a considérablement resserré les critères d'admissibilité de la mesure, limitant l'accessibilité de cette dernière auprès de la clientèle entrepreneuriale;

CONSIDÉRANT que le contexte actuel de pénurie de la main-d'œuvre est favorable à l'intégration sur le marché du travail des clientèles ciblées par la mesure STA;

CONSIDÉRANT que le contexte actuel de pénurie de la main-d'œuvre a un impact défavorable sur le dynamisme entrepreneurial québécois s'exprimant notamment par une baisse du taux d'intention d'entreprendre;

CONSIDÉRANT que cette mesure a grandement contribué au développement et la croissance de petites et moyennes entreprises sur notre territoire;

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui, nous comptons de nombreuses entreprises prospères qui ont vu le jour grâce à cette mesure, contribuant ainsi à la vitalité économique de notre territoire;

CONSIDÉRANT que les travailleurs autonomes, les petites et moyennes entreprises jouent un rôle essentiel dans la diversification de notre économie et dans la création d'emplois;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable pour cet appui par la Société de développement du Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre Gingras
et résolu unanimement

- **D'APPUYER** la résolution de la MRC d'Abitibi-Ouest résolu lors de son conseil du 17 avril 2024.
- **DE DEMANDER** au gouvernement du Québec de maintenir la mesure Soutien au travail autonome (STA) et d'adapter les règles d'admissibilité ainsi que les indicateurs de performance de la mesure afin de soutenir le développement de l'entrepreneuriat au Québec.

PROJET

- **DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution à Mme Sonia LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, à M. Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'innovation et de l'Énergie, à M. Daniel Bernard, député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, à M. Jean Boulet, ministre du Travail et ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, à la Fédération québécoise des municipalités et à l'ensemble des MRC du Québec pour appui.

Information

APPELS DE PROJETS POUR DES AIRES PROTÉGÉES

Le ministère de l'Environnement lancera bientôt un appel de proposition pour l'identification d'aires protégées en terres publiques. Tout le monde pourra faire des propositions d'aires protégées en terres publiques. Les propositions devront être déposées sur le site web du ministère avant le 15 octobre 2024. Pour être étudié par le ministère, chaque personne ou organisme qui déposera une proposition devra la justifier et l'accompagner d'une résolution de la MRC (au plus tard le 29 novembre 2024) pour qu'elle soit recevable par le ministère de l'Environnement. Les propositions retenues par le ministère seront soumises à une concertation régionale d'une durée d'environ 12 mois. Enfin, le ministère fera l'annonce de ces nouvelles aires protégées en 2027. Un 2^e appel de proposition sera lancé en 2028 pour espérer atteindre la cible de 30% d'aires protégées en 2030. Actuellement, les aires protégées représentent :

- 17% de la superficie du Québec;
- 13% de la superficie du Témiscamingue.

Il est à noter que sans l'appui par résolution de la MRC, la demande ne sera pas étudiée.

Le ministère mettra en place un processus distinct pour que les Premières Nations puissent identifier (en parallèle) des projets d'aires protégées.

Les membres du Conseil demandent que tout projet déposé, puisse faire la démonstration que le projet minimise les impacts de tout secteur économique, actuel ou futur, notamment en ce qui a trait aux activités forestières et aux activités cynégétiques et halieutiques.

06-24-237

SÉCURITÉ INCENDIE- ADOPTION DU PROJET D'ENTENTE RÉVISÉE POUR LES SERVICES DE DÉSINCARCÉRATION

CONSIDÉRANT que la MRC Témiscamingue s'engage à offrir l'équipement nécessaire pour les interventions en désincarcération sur l'ensemble de son territoire et à mettre ces équipements à la disposition des organismes responsables;

CONSIDÉRANT que les organismes responsables s'engagent à offrir un service de désincarcération sur l'ensemble du territoire de la MRC Témiscamingue avec les équipements fournis par la MRC ou ceux requis;

CONSIDÉRANT que les organismes responsables s'engagent à entretenir et conserver les équipements selon les dispositions contenues dans la présente entente;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des municipalités de la MRC ont décidé de mettre en place un service de désincarcération;

PROJET

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénomme
et résolu unanimement

- **QUE** le Conseil de la MRC Témiscamingue adopte l'entente de prêt et d'entretien d'équipement pour les interventions en désincarcération telle que présentée.
- **QUE** la préfète, madame Claire Bolduc, et la directrice générale - secrétaire-trésorière, madame Lyne Gironne, soient autorisées à signer l'entente au nom de la MRC Témiscamingue.
- **QUE** la directrice générale-greffière-trésorière de la MRC Témiscamingue soit autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre et le suivi de cette entente.

06-24-238

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES 2017-2024 : OCTROI D'UN SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT qu'en Abitibi-Témiscamingue, le mandat de mise en œuvre régionale du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été confié à la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT). Cette dernière, assistée par la MRC de La Vallée-de-l'Or à titre de fiduciaire du Fonds et de représentants locaux répartis dans chacun des cinq territoires de MRC de la région ont déterminé des priorités à l'échelle locale et également à l'échelle régionale;

CONSIDÉRANT que la recommandation du comité d'analyse, chapeauté par la Corporation de développement communautaire du Témiscamingue, pour le soutien financier d'un projet qui répond aux modalités du Fonds;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin Lefebvre
et résolu unanimement

- **D'ENTÉRINER** la recommandation du comité d'analyse et de soutenir financièrement le Comité de prévention suicide du Témiscamingue pour leur projet « *Agir collectivement en situation de crise forestière* » au montant de 30 862.02 \$.

06-24-239

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE POUR L'ANNÉE 2024-2025

CONSIDÉRANT que les assurances générales de la MRC de Témiscamingue arrivent à échéance le 20 juin 2024;

CONSIDÉRANT la proposition faite par la Fonds d'assurance des municipalités du Québec, pour un coût de 57 591.24 \$ pour l'année 2024-2025, incluant les taxes, comparativement à 53 564,78 \$ pour l'année 2023-2024;

CONSIDÉRANT l'ajout d'une nouvelle couverture d'assurance pour soutenir les élus, les employés municipaux et leurs familles immédiates dans leur lutte contre l'intimidation et le harcèlement;

PROJET

CONSIDÉRANT l'augmentation des taux d'assurance en raison de l'inflation et d'autres facteurs, ainsi que l'augmentation des valeurs assurables pour éviter la sous-assurance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Mario Drouin
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la MRC de Témiscamingue à renouveler ses assurances générales avec la Fonds d'assurance des municipalités du Québec, pour l'année 2024-2025, pour un montant de 57 591.24 \$, taxes incluses.
- **DE NOTER** que la politique comprend diverses sections couvrant l'assurance des biens, la responsabilité civile, les erreurs et omissions, la criminalité, les automobiles, la panne de machines et les cyber risques, avec des avenants spéciaux pour des projets spécifiques et des parties assurées supplémentaires.
- **DE CONFIRMER** que le certificat d'assurance indique que le Fonds d'assurance des municipalités du Québec notifiera le bénéficiaire 30 jours à l'avance en cas d'annulation ou de réduction de la couverture.

06-24-240

PISTE CYCLABLE SUR L'EMPRISE FERROVIAIRE – ASSURANCE RESPONSABILITÉ

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports et de la Mobilité durable demande à la MRC de prendre une assurance responsabilité de 3M\$ contre toute réclamation pouvant survenir sur une emprise ferroviaire utilisée comme piste cyclable

CONSIDÉRANT que la MRC a actuellement une limite de 2 M\$ pour la responsabilité civile et que cette limite ne peut pas être augmentée;

CONSIDÉRANT que la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) confirme qu'il faut ajouter la responsabilité civile complémentaire, avec une limite de 1 M\$, permettant ainsi d'obtenir une couverture de 3 M\$;

CONSIDÉRANT que cet ajout occasionnera une prime annuelle de 846\$ avant taxe;

CONSIDÉRANT que cet ajustement pourra aussi assurer une meilleure couverture pour d'autres types de projets (gestion des matières résiduelles, système de communications en sécurité incendie, etc.);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'ACCEPTER** l'ajout de la responsabilité civile complémentaire d'un million de dollars à la responsabilité civile de la MRC de Témiscamingue pour un montant de 846 \$ par année, taxes en sus.
- **D'AUTORISER** la directrice générale-greffière-trésorière à signer, pour et nom de la MRC de Témiscamingue tout document donnant plein effet à cette modification d'assurance en responsabilité civile.

PROJET

06-24-241

ADOPTION DU RAPPORT D'UTILISATION DES SOMMES 2023-2024 ERR VOLET 4 - VITALISATION

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds Régions et ruralité Volet 4 entre la MRC de Témiscamingue et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des conditions établies par le Ministère, le conseil de la MRC est requis d'adopter le rapport financier annuel des ententes et projets financés par ce programme;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC ont pris connaissance du rapport annuel d'activités 2023-2024 déposé à cette séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Vincent Gingras
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** le rapport financier annuel du Fonds Régions et ruralité Volet 4, faisant état de l'utilisation des sommes octroyées pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

06-24-242

ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC : AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DE L'AVENANT 3 À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que lors de sa séance du 3 mars 2021, le comité administratif a autorisé la signature d'une convention d'aide financière pour la mise en place du réseau Accès entreprise Québec sur le territoire du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT qu'avant de procéder au paiement prévu à la convention le 15 mai 2024 pour Accès entreprise Québec (AEQ), le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie précise qu'il est nécessaire de modifier la convention d'aide financière par un avenant, ce qui permettra de procéder à un versement allant jusqu'à 200 000\$ comme les années précédentes;

CONSIDÉRANT qu'un avenant 3 a été produit pour venir modifier différents articles de la convention;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications viennent préciser les changements apportés aux conditions de l'aide financière versée en terme de délais;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Lyne Ash
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la préfète à signer, pour et nom de la MRC de Témiscamingue l'avenant 3 de la convention d'aide financière d'Accès entreprise Québec.

PROJET

Information

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE ET DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Les membres du Conseil de la MRC prennent acte du dépôt des états financiers vérifiés au 31 décembre 2023 de la MRC de Témiscamingue et des territoires non organisés.

Information

RAPPORT D'ACTIVITÉS – ÉVOLUTION MENSUELLE DES COÛTS ET DES VOLUMES DU RECYCLAGE, DES DÉCHETS ET DU COMPOSTAGE À L'ÉCOCENTRE

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que du tableau sur les poids de déchets par municipalité.

06-24-243

AUTORISATION POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC – ENFOUISSEMENT ET TRANSPORT DES DÉCHETS

CONSIDÉRANT le contrat octroyé par le conseil de la MRCT le 28 août 2019 à Multitech Environnement Inc. de Rouyn-Noranda pour l'enfouissement et le transport des déchets (résolution n° 08-19-286);

CONSIDÉRANT que le contrat était d'une durée de trois ans, du 12 septembre 2019 au 11 septembre 2022, avec deux années d'option (du 12 septembre 2022 au 11 septembre 2024) à la discrétion de la MRCT, et ce, en fonction des tonnages réels acheminés au site d'enfouissement;

CONSIDÉRANT que la MRC s'est prévaluée des deux années d'option (prolongation) et que le contrat de transport et d'enfouissement des déchets vient donc à échéance le 11 septembre 2024;

CONSIDÉRANT que la MRC doit donc retourner en appel d'offres pour ce contrat;

CONSIDÉRANT que les soumissions doivent inclure l'enfouissement, les redevances et le transport des déchets vers un lieu d'enfouissement technique (LET) et que l'entente sera d'une durée de trois ans, avec deux années d'option, et ce, en fonction des tonnages réels acheminés au LET;

CONSIDÉRANT QUE les coûts inhérents sont inclus au budget de la MRCT;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Mario Drouin
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la publication d'un appel d'offres public pour l'enfouissement des déchets mentionné au préambule ci-dessus lequel fait partie intégrante de la présente résolution, conformément aux dispositions du Code municipal et à la Politique contractuelle de la MRCT.

PROJET

La dépense sera prise à même le poste budgétaire « Transport et traitement des déchets ».

Note : à 20 h 51 M. Normand Bergeron quitte la séance du conseil.

06-24-244

GESTION RH – ORGANIGRAMME DU CENTRE DE VALORISATION : DEMANDE D'AJOUT D'UN POSTE

CONSIDÉRANT qu'un employé du Centre de valorisation est absent pour un congé de maladie au cours des derniers mois;

CONSIDÉRANT que cette absence crée un déficit critique dans l'équipe de travail et compromet la continuité des opérations essentielles pendant la saison estivale;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de maintenir un niveau optimal de service pour assurer le bon fonctionnement des opérations de collecte et de machinerie lourde;

CONSIDÉRANT qu'il est donc indispensable d'embaucher un opérateur de machinerie lourde et de camion de collecte saisonnier pour pallier ce manque et garantir la continuité des services;

CONSIDÉRANT que, pour ce faire, l'organigramme des employés doit être modifié afin d'ajouter ce poste et assurer une gestion efficace des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin Lefebvre
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche d'un opérateur de machinerie lourde et de camion de collecte saisonnier.
- **DE MODIFIER** l'organigramme des employés pour inclure ce nouveau poste temporaire.
- **DE PRÉVOIR** les budgets nécessaires pour couvrir les coûts liés à cette embauche saisonnière.

06-24-245

AUTORISATION POUR LE PAIEMENT D'UNE FACTURE AUPRÈS DES ENTREPRISES LABRANCHE

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 3 mai dernier de procéder au broyage du bois manufacturé par les Entreprises Labranche;

CONSIDÉRANT que la facture s'élève à plus de 25 000 \$;

Il est proposé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture des Entreprises Labranche pour le broyage du bois manufacturé, au coût de 37 079,44 \$, taxes incluses.

PROJET

La dépense sera prise à même le poste budgétaire « Récupération du bois ».

Note : à 20 h 55, M. Normand Bergeron réintègre la séance du conseil.

Information **DÉPÔT DES RAPPORTS DES REPRÉSENTANTS NOMMÉS PAR LA MRC**

Les membres du Conseil représentant la MRC sur des comités hors MRC sont invités à déposer un rapport de leur rencontre ayant eu lieu dans le dernier mois.

Note : à 20 h 56 M. Mario Drouin quitte la séance du conseil.

Information **SUIVI – COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRCT**

Le Conseil de la MRC a pris acte du projet du procès-verbal de la séance du 5 juin 2024 du comité administratif.

Information **AFFAIRES MUNICIPALES**

Aucun point n'est inscrit à cette section.

Information **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point n'est inscrit à cette section.

Note : à 20 h 59, M. Mario Drouin réintègre la séance du conseil.

Note : à 21 h 00 M. Jean Martineau quitte la séance du conseil.

Information **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150)**

La préfète répond aux questions posées par les membres de l'assistance.

04-24-246 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT QUE tous les sujets ont été épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre Gingras
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain comité administratif de la MRC : 28 août 2024.

Il est 21 h 04.

Je, Claire Bolduc, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

PROJET

Claire Bolduc, préfète

Lyne Gironne, directrice générale -
greffière-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.

